

## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 18 DECEMBRE 2009

Le vendredi 18 décembre deux mil neuf, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire.

Étaient présents : MM. CORITON, LEROY, CAPRON, CHOLET, HEMARD HITTLER, LEGROS, LOPERA, Mmes SOUDAIS-MESSAGER, CIVES, BARROIS-VANNONI, DUTHIL, MALOT, PILLE.

Absents excusés : M. DENISE (Donne pouvoir à M. CORITON), M. BLONDEL (Donne pouvoir à Mme SOUDAIS-MESSAGER), M. LOISEAU (Donne pouvoir à M. CAPRON), M. PIZZAGALLI (Donne pouvoir à M. HEMARD).

Monsieur Robert CHOLET a été élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 5 novembre 2009 est approuvé à l'unanimité.

### **2009-12-18 – N°1 – Réforme des collectivités territoriales**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer comme suit :

*« Considérant qu'en vertu de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, la commune constitue « le premier niveau de l'administration publique et le premier échelon de proximité » et qu'elle est au carrefour de toutes les préoccupations de nos concitoyens et des services publics dont ils ont besoin,*

*Considérant que le projet de loi de finances pour 2010, présenté par le Gouvernement, prévoit la suppression de la taxe professionnelle et que le texte relatif aux collectivités territoriales préparé par le Gouvernement prévoit de limiter la possibilité pour les départements et les régions de participer financièrement à des projets d'intérêt intercommunal et communal et de donner aux préfets le pouvoir de redessiner la carte de l'intercommunalité, éventuellement à l'encontre de l'avis de la majorité des communes concernées,*

*Considérant que ces orientations font courir un risque de tarissement des ressources financières, de paralysie de l'action publique locale et de recentralisation du pouvoir, alors même que la décentralisation, fondée sur les principes de proximité et de responsabilité des conseils élus, dans les territoires, au plus près de la population, devrait, au contraire, être consolidée et amplifiée, et alors même que les collectivités locales sont les architectes du cadre de vie de nos concitoyens et les garantes des investissements pour le futur, assurant les trois quarts des efforts publics dans ce domaine,*

*Le Conseil Municipal de Caudebec-en-Caux :*

*- AFFIRME son attachement indéfectible à la décentralisation, conçue comme la possibilité pour des conseils démocratiquement élus au plus près des besoins des concitoyens de mener les projets d'intérêt public local qu'ils ont librement identifiés,*

*- FORMULE le vœu que le département et la région puissent continuer à apporter librement, dans le cadre de la solidarité territoriale, une contribution indispensable au financement des équipements et des projets intercommunaux et communaux,*

*- EXPRIME son inquiétude de voir réduites les dotations versées par l'Etat, cette année, pour la plupart des collectivités locales et la taxe professionnelle remplacée par des impôts moins dynamiques, principalement acquittés par les ménages et sans que soit garantie une compensation intégrale et pérenne pour chaque communauté de communes et commune ; de plus une telle démarche serait susceptible de remettre en cause le principe constitutionnel de la libre administration des collectivités territoriales,*

- **SOUHAITE** que la définition des périmètres des intercommunalités et la détermination des compétences qu'elles exercent demeurent fondées sur le libre choix des communes, en cohérence avec les orientations de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale en faveur, notamment, de la solidarité entre territoires,

- **APPELLE** le Gouvernement et les parlementaires à engager une véritable réforme des finances locales et à renforcer les acquis de la décentralisation, la solidarité territoriale et le rôle primordial des communes et de leurs regroupements dans la gestion des services publics de proximité et comme pilier de notre démocratie,

- **MANDATE** Monsieur le Maire pour exprimer publiquement au nom de tous son attachement à ces principes et saisir les Députés et Sénateurs de Seine-Maritime de notre position afin qu'elle puisse être prise en considération dans le débat parlementaire actuel. »

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire.

Après discussions, portant entre autres sur :

1° La réforme de la taxe professionnelle, à savoir :

- Interrogations et inquiétudes des élus concernant :
  - les recettes des collectivités au-delà de 2010 – Monsieur le Maire précise que la T.P. correspondant aujourd'hui à 86 % des recettes de la C.V.S et que si cette réforme aboutissait, le Département de la Seine-Maritime perdrait plusieurs dizaines de millions d'euros de recettes
  - la répercussion sur la fiscalité des ménages,

2° L'élection de « conseillers territoriaux » - fusion des postes de conseillers généraux et régionaux,

3° L'avenir de l'intercommunalité, puisque les créations des nouvelles communautés de communes se feront de force, et non sur la base du volontariat comme c'est le cas actuellement.

A ce sujet, Monsieur le Maire informe les élus qu'il est, pour sa part, réticent à un regroupement de la Communauté de Communes Caux Vallée de Seine avec la Communauté d'Agglomération du Havre.

Monsieur le Maire ajoute que la plupart des élus – de toutes tendances politiques – sont défavorables à ces réformes.

### **2009-12-18 – N°2 – Tarifs Communaux 2010**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs 2009 et propose de fixer, en accord avec les élus référents, les tarifs 2010 comme suit :

<b>POLE SERVICES A LA POPULATION</b>	<b>Tarifs 2009</b>	<b>Propositions 2010</b>	<b>Vote du Conseil</b>
<b>Salle de la Tour d'Harfleur</b>			
• Tarif pour les associations Caudebecquaises subventionnées			
Salle (journée)	53.00	54.00	54.00
Cuisine	16.60	17.00	17.00
Chauffage (le m <sup>3</sup> )	0.70	0.75	0.75
Eclairage (le kw)	0.20	0.25	0.25
Vaisselle (par pièce)	0.10	0.15	0.15
• Tarif pour les particuliers Caudebecquais (usage privé et non lucratif)			
Salle (journée)	160.00	163.00	163.00
Cuisine	52.85	54.00	54.00
Chauffage (le m <sup>3</sup> )	0.70	0.75	0.75
Eclairage (le kw)	0.20	0.25	0.25

Vaisselle (par pièce)	0.10	0.15	0.15
<ul style="list-style-type: none"> <li>Tarif pour les Caudebecquais (usage lucratif ou professionnel) et pour les résidents extérieurs</li> </ul>			
Salle (journée)	320.00	326.00	326.00
Cuisine	110	112.00	112.00
Salle (semaine 7 jours)	1000.00	1020.00	1020.00
Cuisine (semaine 7 jours)	420.00	428.40	428.00
Chauffage (le m <sup>3</sup> )	0.70	0.75	0.75
Eclairage (le kw)	0.20	0.25	0.25
Vaisselle (par pièce)	0.10	0.15	0.15
<ul style="list-style-type: none"> <li>Tarif pour les collectivités (usage non lucratif - sous réserve de l'accord du Maire)</li> </ul>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Remplacement de la vaisselle cassée (prix à l'unité)</li> </ul>			
Assiette creuse, assiette plate, assiette à dessert	1.15	1.20	1.20
Plat plat, plat creux, plat ovale, plat à poisson inox	10.80	11.00	11.00
Saladier + couvert	4.40	4.50	4.50
Saucière	9.10	9.30	9.30
Service ARCOPAL VALERIE (tasse à café, soucoupe, assiette)	1.30	1.30	1.30
Verre à eau, verre à vin, verre à apéritif, verre à liqueur, flûte à champagne, coupe à champagne	1.00	1.05	1.05
Bol	1.15	1.20	1.20
Couverts de table ordinaires (couteau de table, couteau à dessert, cuillère à soupe, fourchette, cuillère à café)	1.00	1.05	1.05
Couverts de table VIEUX PARIS : cuillère à soupe, fourchette, cuillère à café, couteau de table lame scie, couteau à dessert lame unie, fourchette à poisson, couteau à poisson	2.85	2.90	2.90
Corbeille à pain	8.30	8.45	8.45
Sel, poivre, etc. (ensemble)	22.85	23.30	23.30
Brocs en verre	3.60	3.65	3.65
Coupelle – Cendrier	0.75	0.75	0.75
Cafetière	9.60	9.80	9.80
Plateau de service	9.10	9.30	9.30
<b>Salle de la Base de Loisirs</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Tarif pour les Associations Caudebecquaises (utilisation dans le cadre d'activités culturelles, sportives et de loisirs)</li> </ul>			
Pour la Journée	61.40	63.00	63.00
Forfait chauffage à la journée	14.00	14.50	14.50
Pour le Week-End	88.40	90.00	90.00
Forfait chauffage (week-end)	28.00	28.50	28.50
A l'heure	7.60	7.75	7.75
<ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation à usage Privé ou Professionnel</li> </ul>			
Pour le Week-end	249.70	255.00	255.00
Forfait chauffage (week-end)	28.00	28.50	28.50
Pour la Journée	128.00	130.00	130.00
Forfait chauffage à la journée	14.00	14.30	14.50
<b>Salles : Antoine Bergère / Jean Ardouin / Foyer Parc de la Mairie</b>			
Associations Caudebecquaises à but non lucratif	gratuit	gratuit	gratuit
Particuliers Caudebecquais - usage privé et non lucratif	22.20	23.00	23.00
Caudebecquais - usage lucratif ou professionnel	38.80	40.00	40.00
Résidents extérieurs	38.80	40.00	40.00
Forfait de chauffage à la journée	7.00	7.10	7.10
<b>Si location demi-journée : ½ tarif du prix indiqué ci-dessus</b>			

<b>Restauration scolaire (Pour les enfants scolarisés à Caudebec-en-Caux)</b>			
Enfants domiciliés à Caudebec-en-Caux	2.30	2.30	2.30
Enfants domiciliés hors Caudebec-en-Caux	3.40	3.40	3.40
Adultes	4.35	4.35	4.35
<b>Taxe des débits de boisson</b>			
Licence restreinte	93.60	95.00	95.00
<b>Concessions Cimetière et Columbarium</b>			
Cimetière : concession trentenaire	218.50	223.00	223.00
Columbarium : concession trentenaire	624.20	636.00	636.00
Columbarium : ouverture de la case pour dépôt	89.30	91.00	91.00
<b>Vacations funéraires</b>	25.00	25.00	25.00

<b>SERVICES TECHNIQUES</b>	<b>Tarifs 2009</b>	<b>Propositions 2010</b>	<b>Vote du Conseil</b>
<b>Occupation trottoirs et voirie</b>			
Occupation permanente - le m <sup>2</sup> / an	5.00	5.10	5.10
Occupation occasionnelle - le m <sup>2</sup> / jour	0.50	0.50	0.50
Occupation terrasse Hôtel de la Marine - le m <sup>2</sup> / an	1.00	1.00	1.00
Constructions légères - le m <sup>2</sup> / an	30.00	30.60	30.60
Places parking	42.10	43.00	43.00
<b>Droit de place taxi</b>	70.00	71.40	71.40
<b>Places de stationnement</b>			
Participation pour non réalisation de place de stationnement	2 040.00	2081.00	2081.00
<b>Eau</b>			
Eau potable (usage ponctuel - tarif par m <sup>3</sup> )	3.74	3.80	3.80
<b>Taxe locale d'équipement</b>			
Taux	3 %	3%	3%
<b>Locations diverses</b>			
Chauffage logement des instituteurs et autres (le m <sup>2</sup> )	19.50	19.90	19.90

<b>POLE VIE LOCALE ET ASSOCIATIVE</b>	<b>Tarifs 2009</b>	<b>Propositions 2010</b>	<b>Vote du Conseil</b>
<b>Foires et marchés</b>			
Foires - manèges, installations, véhicules, annexes (groupes électrogènes, caisses, caravanes, ...) par m <sup>2</sup> et pour la durée de la fête foraine	0.55	0.55	0.55
Marchés - étalage de 3 m de profondeur – par ml et par marché	0.75	0.80	0.80
Marchés - étalage de plus de 3 m de profondeur – par ml et par marché	1.15	1.20	1.20
Cirques - chapiteaux - forfait par représentation	44.70	45.00	45.00
<b>Salon des Bouquinistes</b>			
Droit de place	34.50	35.00	35.00

<b>CINEMA – LE PARIS</b>	<b>Tarifs 2009</b>	<b>Propositions 2010</b>	<b>Vote du Conseil</b>
<b>Salle de Cinéma Le Paris</b>			
Particuliers Caudebecquais, pour usage privé et non lucratif - Salle (journée)	120.00	125.00	125.00
Caudebecquais pour usage lucratif ou professionnel, et résidents extérieurs			
- Salle (journée)	242.00	245.00	245.00
- Mise à disposition d'un agent	52.00	53.00	53.00
- Plus le chauffage – forfait	38.00	40.00	40.00
Associations Caudebecquaises pour des manifestations à but lucratif	177.00	180.00	180.00
Associations caudebecquaises pour manifestations à but non lucratif - En dehors des heures réservées au cinéma	gratuit	gratuit	gratuit
<b>Cinéma Le Paris</b>			
Plein tarif	6.00	6.00	6.00
Tarif réduit	5.00	5.00	5.00
Tarif scolaire	3.50	3.50	3.50
Comité des Œuvres Sociales du Personnel Communal de la Mairie de Caudebec-en-Caux sur présentation de la carte d'adhérent (hors sortie nationale)	3.50	3.50	3.50
Comité d'entreprise (par carnet de 10 tickets)	5.00	5.00	5.00
<b>Forfait pour les groupes</b>			
de 0 à 100 personnes (prix par personne)	2.50	2.50	2.50
de 101 à 200 personnes (prix par personne)	2.00	2.00	2.00
au-delà de 200 personnes (prix par personne)	1.50	1.50	1.50
Tous au cinéma en Seine Maritime	3.00	3.00	3.00
Le Printemps au cinéma	3.50	3.50	3.50
La Fête du Cinéma	3.00	3.00	3.00
La Rentrée du Cinéma	1.00	3.50	3.50
Cinéma de Noël des scolaires du canton (hors Caudebec)	-	2.50	2.50
Le Pôle Image destiné aux écoles et collège	2.50	2.50	2.50

<b>BIBLIOTHEQUE</b>	<b>Tarifs 2009</b>	<b>Propositions 2010</b>	<b>Vote du Conseil</b>
<b>Impression documents (la feuille) :</b>			
En couleur	1.00	1.00	1.00
En noir et blanc	0.40	0.40	0.40
<b>Connexion Internet</b>			
1/2 heure de connexion entamée	1.00	1.00	1.00
6 heures d'accès internet (soit 6 fois 1 heure) pour les enfants des écoles élémentaires et du collège domiciliés à Caudebec-en-Caux	gratuit	gratuit	gratuit
<b>Abonnement à la bibliothèque</b>			
Abonnement annuel à la bibliothèque adulte et enfant (prix par personne) (Enfant : tarif comprenant 6 heures d'accès Internet)	2.00	2.00	2.00
<b>Non retour livres</b>			
Pénalité par livre et par semaine de retard à partir de la 2 <sup>ème</sup> lettre de rappel	0.30	0.35	0.35
Forfait pour frais administratifs	2.50	3.00	3.00

**Proposition nouveau tarif applicable à compter du 18 décembre 2009 :**

<b>Valises pédagogiques</b>			
Participation annuelle au renouvellement des livres par les communes du Canton	-	20.00	20.00

<b>POLE MUSEE ET PATRIMOINE</b>	<b>Tarifs 2009</b>	<b>Propositions 2010</b>	<b>Vote du Conseil</b>
<b>Tarifs entrées musée de la Marine de Seine</b>			
<b>• Individuels</b>			
Adultes	3.50	3.50	3.50
Jeunes (de 8 à 18 ans) et Etudiants	2.50	2.50	2.50
<b>• Groupes (à partir de 10 personnes)</b>			
Adultes libres	3.00	3.00	3.00
Adultes guidés	4.00	4.00	4.00
Jeunes libres	2.00	2.00	2.00
Jeunes guidés	3.50	3.50	3.50
Autocaristes	- 10 %	- 10 %	- 10 %
<b>• Animations particulières (pour les groupes et individuels)</b>			
Chasse aux trésors	2.50	2.50	2.50
Atelier pédagogique	3.00	3.00	3.00
Conte au musée	2.00	2.00	2.00
Atelier nœud marin	2.00	2.00	2.00
Atelier du mercredi	2.00	2.00	2.00
Concert Adulte	8.00	8.00	8.00
Concert Enfant	4.00	4.00	4.00
<b>• Tarifs préférentiels</b>			
Guide du P'tit Normand	2.00	2.00	2.00
Guide du Routard	2.00	2.00	2.00
Animations particulières (dimanche au Musée, etc...) :			

- Adulte - Jeunes (8 à 18 ans)	3.50 gratuit	3.50 gratuit	3.50 gratuit
<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Gratuités</b></li> </ul>			
Les enfants de moins de 8 ans (Sauf animation particulière) Les enseignants Les Caudebecquais La presse Journée « Normandy Day » La nuit des Musées Les journées du patrimoine Carte Club Wapiti Handicapés Pour les expositions et les conférences 1 accompagnateur par groupe			
<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Billet commun avec la Maison des Templiers</b></li> </ul>			
Adultes	5.50	4.00	4.00
Jeunes et étudiants	4.00	3.00	3.00
Animations jumelées :			
- Adultes	4.00	3.00	3.00
- Jeunes (8 à 18 ans)	gratuit	gratuit	gratuit
NB : Le système de facturation dans ce cas est le suivant : Pour chaque entrée à la Maison des Templiers, la moitié de la somme est reversée au Musée de la Marine de Seine, et, pour chaque entrée au Musée de Marine de Seine, la Maison des Templiers édite une facture correspondant à la moitié de la somme.			
<b>Tarifs boutique musée</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Livres</b></li> </ul>			
Guide du Musée	2.00	2.00	2.00
La Normandie racontée aux enfants	3.90	3.90	3.90
Ma promenade en Normandie	5.95	5.95	5.95
Scènes en Seine Riboulet	7.50	7.50	7.50
Le Pont de Brotonne / Le Quevilly	10.15	10.15	10.15
Scènes de la Seine	11.75	11.75	11.75
Lillebonne 1976	12.00	12.00	12.00
Caudebec en Caux 20 <sup>ème</sup> siècle	13.00	13.00	13.00
La Seine et ses Bacs	14.60	14.60	14.60
Rouen Port de Mer	18.50	18.50	18.50
Grands voiliers en Normandie	19.90	19.90	19.90
Souvenirs d'un marin sur la Seine	22.00	22.00	22.00
Le Château de Lillebonne	24.00	24.00	24.00
Cap sur Madagascar	-	24.90	24.90
Les Manuscrits L-F Lesage	26.80	26.80	26.80
Caudebec en Caux et ses Environs au début du XX <sup>ème</sup> siècle	28.00	28.00	28.00
Les aventures d'un marin normand	28.00	28.00	28.00
Promenade en Normandie	29.40	29.40	29.40
Caudebec en Caux : du Mascaret à l'Aube du 21 <sup>ème</sup> siècle	32.00	32.00	32.00
Il y a bientôt 100 ans / L'aventure Amiot	33.00	33.00	33.00
Arcisse de Caumont / La cathédrale de Rouen	35.00	35.00	35.00
Traité navigation de Denoville	-	37.00	37.00
Les Derniers Grands Voiliers	37.75	37.75	37.75
Gens de Rivière	39.90	39.90	39.90
Val de Seine	42.00	42.00	42.00
Les Normands et la Mer	45.40	45.40	45.40
<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Brochures</b></li> </ul>			
Maison des Templiers - Rouen Le Port	3.30	3.30	3.30

Les Verrières de Haute Normandie- Les Verrières de Caudebec – Les Fonts Baptismaux – Le Latham			
<b>• Affiches</b>			
Jean Lprevots	5.00	5.00	5.00
Abbaye Saint-Wandrille	3.00	3.00	3.00
Caudebec-en-Caux	3.00	3.00	3.00
<b>• Objets</b>			
Crayons / Autocollant	-	1.00	1.00
Crayons / Stylos	-	3.00	3.00
Boussole	2.60	2.60	2.60
Boussole clip	3.00	3.00	3.00
Magnet (poisson, phare, bouée, etc.) / Loup de Mer	3.50	3.50	3.50
Porte clés (casque, sifflet...)	4.00	4.00	4.00
Boussole avec couvercle	5.00	5.00	5.00
Sac Caudebec	5.00	5.00	5.00
Phare	5.20	5.00	5.00
Décapsuleur	5.50	5.50	5.50
Cendrier de poche	6.00	6.00	6.00
Coupe-papier	8.00	8.00	8.00
Pince à cravate	8.00	8.00	8.00
Pavillon crochet	10.00	10.00	10.00
Art des noeuds	10.00	10.00	10.00
Sac petit modèle	10.00	10.00	10.00
Carnet de Bord	11.00	11.00	11.00
Kit bateau à construire	12.00	12.00	12.00
Kit bateau bouteille	12.00	12.00	12.00
Tampon Billy	14.00	14.00	14.00
Voilier	15.00	15.00	15.00
Sac grand modèle	29.00	29.00	29.00
<b>• Cartes postales</b>			
Diverses	2.00	2.00	2.00
Diverses	0.55	0.55	0.55
<b>• CD Audio</b>			
Eglise	19.90	19.90	19.90
Eglise Notre-Dame	17.50	17.50	17.50
<b>• Rallye dans Caudebec</b>			
Par personne	0.80	0.80	0.80

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les tarifs communaux 2010.

Madame Corinne BARROIS-VANNONI demande comment sont calculées ces augmentations ; Monsieur le Maire lui répond que l'augmentation est d'environ 2 %, correspondant approximativement à l'augmentation du coût de la vie.

Suite à des remarques d'élus, il est décidé de revoir ultérieurement les tarifs de :

- la Salle de la Tour d'Harfleur pour les particuliers Caudebecquais qui la louent un week-end complet,
- de la Base de loisirs.

### **2009-12-18 – N°3 – Vente des parcelles cadastrées section AH n° 415, 417**

Par délibération en date du 3 juillet 2009, le Conseil Municipal a décidé :

- La mise en vente des parcelles situées à l'angle de la Cavée Saint Léger et de la rue Villa Romaine (parcelles cadastrées actuellement section AH, n° 415, 417)
- De fixer le prix de vente à 65 200 €.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ces terrains sont prêts à être vendus.

En vue de la signature de tous documents permettant cette cession (nouveaux plans de bornages, actes, ...), il convient de délimiter, avec exactitude, la future propriété.

Après avoir présenté aux élus les légers changements souhaités par les futurs acquéreurs, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de :

- Mandater le Cabinet EUCLYD en vue de l'établissement d'un bornage définitif,
- Mandater Maître EVEILLARD pour représenter la Ville de Caudebec-en-Caux,
- L'autoriser à signer tous documents permettant de mener cette vente à son terme, pour un montant arrêté à 65 200 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les propositions de Monsieur le Maire et l'autorise à signer tous documents relatifs à cette délibération.

Monsieur le Maire ajoute que la vente définitive de ces parcelles devrait avoir lieu en janvier 2010 et qu'à ce jour, 10 terrains sont vendus au lotissement du Marais.

#### **2009-12-18 – N°4 – Budget Ville – Décision Modificative n°4**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la décision modificative N°4, établie comme suit :

#### **Section de fonctionnement**

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	
657362-Subvention de fonctionnement au C.C.A.S	8 000 €	775-Produits des cessions des immobilisations – vente de la maison du Musée de la Marine de Seine	416 000 €
6574-Subvention de fonctionnement à la MJ4C (solde saison 2009)	3 036 €	7788-Produits exceptionnels divers :	
023-Virement à la section d'investissement	430 702 €	- Participation de la Commune de Villequier aux frais de scolarité de 11 élèves (année scolaire 2009/2010 – effectif au 1 <sup>er</sup> octobre 2009)	12 738 €
		- Participation de communes du Canton aux frais de la balayeuse communale	13 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>441 738 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>441 738 €</b>

#### **Section d'investissement**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
1676-Dettes envers locataires acquéreurs - régularisation location vente LOPERA	219 527 €	024-Produits de cession - régularisation location vente LOPERA	219 527 €
204164-Subvention d'investissement au Budget du Cinéma Le Paris	10 383 €	021-Virement de la section de fonctionnement	430 702 €
2313-Immobilisations corporelles	530 777 €	<b><u>Programme de travaux de l'école « Les Tourterelles »</u></b>	
		- 1641-Emprunt Crédit Agricole	80 000 €
		- 1323-Subvention du Département	24 366 €
		1328-Subvention C.V.S.	6 092 €
<b>TOTAL</b>	<b>760 687 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>760 687 €</b>

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative N°4 à l'unanimité et charge Monsieur le Maire de signer tout document permettant l'application de cette délibération.

#### **2009-12-18 – N°5 – Budget du cinéma le Paris – Décision Modificative n°1**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la décision modificative N°1, établie comme suit :

#### **Section de fonctionnement**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
6411- Salaires de Base	6 267 €		
6451-Cotisations URSSAF	1 682 €		
6453-Cotisations Caisse Retraite	163 €		
6454-Cotisations ASSEDIC	388 €		
6135-Locations mobilières	- 8 500 €		
<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la décision modification N°1.

#### **2009-12-18 – N°6 – Placement de Trésorerie - Délégation du Conseil Municipal au Maire**

Par délibération en date du 7 février 2006, le précédent Conseil Municipal avait donné délégation au Maire pour procéder au placement d'excédents de trésorerie de la Commune, ces excédents pouvant résulter de :

- de recettes exceptionnelles,
- de cessions de biens communaux,
- d'emprunts (dont l'emploi devait être différé pour des raisons indépendantes de la volonté de la Commune),

- d'excédents de trésorerie devant être affectés à la réalisation de futurs programmes d'investissement,  
cette liste n'étant pas exhaustive.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de lui donner délégation en prévision de futurs placements d'excédents de trésorerie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne délégation au Maire.

Monsieur le Maire précise que l'excédent de trésorerie attendu prochainement proviendra des ventes :

- de la maison du Musée de la Marine à la Maison de Retraite de Caudebec en Caux,
- du terrain de la Cavée Saint Léger,

Soit environ 480 000 € à placer en prévision de futurs programmes de travaux (réhabilitation du Musée de la Marine de Seine, entre autres).

### **2009-12-18 – N°7 – Journée complémentaire**

Par délibération du 25 novembre 2004, le précédent Conseil Municipal a supprimé la journée complémentaire pour l'ensemble des budgets dépendant de la Commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'annuler la délibération du 25 novembre 2004, afin que la Commune puisse prendre en compte toutes les écritures comptables, jusqu'au 31 janvier de chaque année (au lieu du 31 décembre, date butoir appliquée depuis 2004),
- De l'autoriser à signer tous documents (convention, ...) lui permettant la mise en œuvre de cette délibération dès l'exercice 2009, pour les budgets Ville, Cinéma « Le Paris » et Lotissement du Marais.

Il précise que cette présente délibération sera applicable tant que le Conseil Municipal le souhaitera.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les propositions de Monsieur le Maire.

### **2009-12-18 – N°8 – Personnel communal – Tableau des effectifs**

Monsieur le Maire présente la situation et l'évolution du Personnel Municipal durant l'année 2009, à savoir :

#### Recrutements en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (C.A.E.) :

- M. Jean GALLE (juillet 2009), Mme Corinne CARDON et Mlle Noémie DEMARET (septembre 2009), Mme Patricia ASZTALOS (décembre 2009).

#### Recrutement en contrat à durée déterminée :

- M. Wandrille PENNA, Attaché de conservation du Patrimoine (décembre 2009), pour une durée de 3 mois, renouvelable dans la limite d'un an.

#### Recrutement d'un agent dans la Fonction Publique Territoriale :

Recrutement de M. Emmanuel AUCHERE, en qualité d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe stagiaire, à compter du 18 juillet 2009.

#### Départs :

- Mme Angélique VERROUST (1<sup>er</sup> juin 2009)
- M. Jacques DURAME (3 septembre 2009)
- Mlle Marie LANDRON (1<sup>er</sup> octobre 2009)
- M. Ludovic SIEURIN (1<sup>er</sup> octobre 2009)

## Proposition de créations de postes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010

- Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe

Afin de pérenniser l'emploi d'un agent actuellement en contrat au cinéma « Le Paris », Monsieur le Maire propose de créer un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe stagiaire, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

- Rédacteur Territorial

Monsieur le Maire fait un rappel au Conseil Municipal de la délibération du 18 décembre 2008 portant sur la création d'un poste de rédacteur. Le profil défini initialement répondant encore à ce jour aux besoins des services municipaux et le recrutement d'un rédacteur statutaire n'ayant pu se faire à ce jour, il propose de confirmer la nécessité de ce poste pour l'année 2010.

Au cas où ce poste ne pourrait toujours pas être pourvu par un fonctionnaire territorial, Monsieur le Maire demande l'autorisation du Conseil Municipal, d'avoir recours à un emploi contractuel, pour une durée maximum d'un an (article 3, alinéa 1 de la loi du 26/01/84).

L'agent sera rémunéré sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade de rédacteur, indice brut 306, indice majoré 297.

Monsieur le Maire précise que les crédits nécessaires à cette rémunération figureront au budget primitif 2010.

Afin de promouvoir l'avancement de grade d'un agent, il propose également de créer un poste de rédacteur chef, à temps complet et de mettre en place le régime indemnitaire correspondant à ce grade, en fonction des critères définis ci-dessous :

### **CADRE D'EMPLOIS DES REDACTEURS TERRITORIAUX**

<b>GRADE</b>	<b>CRITERES</b>
REDACTEUR CHEF	<ul style="list-style-type: none"><li>- <i>Ponctualité et assiduité</i></li><li>- <i>Aptitudes générales,</i></li><li>- <i>Sens des relations humaines,</i></li><li>- <i>Efficacité,</i></li><li>- <i>Qualité d'encadrement,</i></li><li>- <i>Assiduité,</i></li><li>- <i>Respect et soin apportés aux outils de travail,</i></li><li>- <i>Manière de servir.</i></li></ul>

Compte tenu de ce qui précède et des besoins actuels en personnel pour l'année 2010, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le tableau des effectifs du personnel communal, établi comme suit :

<b>PERSONNEL TITULAIRE PERMANENT A TEMPS COMPLET</b>	Autorisés par le Conseil Municipal	Pourvus	Non Pourvus
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>	<b>14</b>	<b>10</b>	<b>4</b>
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	3	3	0
Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe	3	3	0
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	0
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	0
Rédacteur	4	0	4
Réacteur Chef	1	1	0
Attaché principal	1	1	0
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>	<b>19</b>	<b>16</b>	<b>3</b>
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	13	13	0
Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	2	0	2
Agent de maîtrise	1	1	0
Agent maîtrise principal	1	1	0

Contrôleur de travaux	1	0	1
Technicien supérieur	1	1	0
<b>FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
Agent Spécialisé Ecoles Maternelles 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	0
Agent spécialisé Ecoles maternelles principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	0
<b>FILIERE CULTURELLE</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
Adjoint du patrimoine 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	0
Assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	0
<b>FILIERE ANIMATION</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
Adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	0
<b>TOTAL TITULAIRES A TEMPS COMPLET</b>	<b>38</b>	<b>31</b>	<b>7</b>
<b>PERSONNEL TITULAIRE A TEMPS NON COMPLET</b>	Autorisés par le Conseil Municipal	Pourvus	Non Pourvus
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	0
Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	0
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	0
<b>TOTAL TITULAIRES A TEMPS NON COMPLET</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL GENERAL TITULAIRES</b>	<b>41</b>	<b>34</b>	<b>7</b>

<b>PERSONNEL PERMANENT NON TITULAIRE</b>			
Gardien Chapelle Barre Y Va	1	1	0
<b>TOTAL PERMANENT NON TITULAIRE</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>

<b>EMPLOI NON TITULAIRE NON PERMANENT (HORAIRE)</b>	Autorisés par le Conseil Municipal	Pourvus	Non Pourvus
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe Opérateur/Caissier Cinéma	1	0	1
<b>TOTAL NON TITULAIRES NON PERMANENTS</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>

<b>EMPLOIS CONTRACTUELS (art.3/1<sup>er</sup> - 3<sup>ème</sup> alinéa)/ BESOINS OCCASIONNELS ou SAISONNIERS (art.3/2<sup>ème</sup> alinéa)</b>	Autorisés par le Conseil Municipal	Pourvus	Non Pourvus
Rédacteur	1	1	0
Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	0
Attaché de conservation du patrimoine	1	1	0
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe (saisonniers) de mai à septembre (dont 2 en juillet et 2 en août)	5	0	5
<b>TOTAL CONTRACTUELS</b>	<b>8</b>	<b>3</b>	<b>5</b>
Contrat d'accompagnement dans l'emploi	8	8	0
Vacataires Musée de la Marine de Seine	2	2	0
<b>TOTAL CAE ET VACATAIRES</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL GENERAL NON TITULAIRES</b>	<b>20</b>	<b>14</b>	<b>6</b>

<b>RECAPITULATIF</b>			
<b>TOTAL TITULAIRES A TEMPS COMPLET</b>	<b>38</b>	<b>31</b>	<b>7</b>
<b>TOTAL TITULAIRES A TEMPS NON COMPLET</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL EMPLOIS PERMANENTS</b>	<b>41</b>	<b>34</b>	<b>7</b>
<b>TOTAL NON TITULAIRES</b>	<b>20</b>	<b>14</b>	<b>6</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>61</b>	<b>48</b>	<b>13</b>

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le tableau des effectifs 2010 du personnel communal.

### **2009-12-18 – N°9 – Fixation du taux de promotion d'avancement de grade**

Monsieur le Maire indique qu'en application de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 récemment modifiée par la loi n° 2007-209 du 19 février 2007, il appartient désormais aux assemblées délibérantes de chaque collectivité de fixer le taux de promotion pour chaque grade d'avancement relevant d'un cadre d'emplois figurant au tableau des effectifs de la collectivité (à l'exception de ceux relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale), après avis du Comité Technique Paritaire (C.T.P.).

Il propose donc de fixer, au regard des circonstances locales, le taux de promotion d'avancement, grade par grade ; ce taux est à appliquer au nombre de fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement au grade supérieur pour obtenir le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus.

Monsieur le Maire précise que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

Dans ces conditions, le taux de promotion de chaque grade d'avancement, relevant d'un cadre d'emplois figurant au tableau des effectifs de la collectivité, pourrait être fixé de la façon suivante, sous réserve de l'avis du C.T.P. :

<b>Catégorie</b>	<b>Cadre d'emplois</b>	<b>Grade</b>	<b>Taux en %</b>
<b>B</b>	Rédacteur	Rédacteur chef	<b>100</b>
<b>B</b>	Contrôleur de travaux	Contrôleur de travaux	<b>100</b>
<b>C</b>	Adjoint technique	Adjoint technique 1 <sup>er</sup> classe	<b>100</b>
<b>C</b>	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles – 1 <sup>ère</sup> classe	<b>100</b>

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide les taux de promotion d'avancement de grade.

### **2009-12-18 – N°10 – Groupe scolaire Prévert – Classe de neige année scolaire 2009 – 2010**

Madame Patricia SOUDAIS-MESSAGER rappelle au Conseil Municipal que les enseignants du groupe scolaire Prévert organisent un séjour en classe de neige à Valloire durant l'année scolaire 2009-2010.

A cet effet, ils sollicitent, comme l'an passé, l'aide financière de la Commune pour ce séjour qui aura lieu du 20 au 29 janvier 2010 (soit 8 jours) ; 26 enfants du CM2 du groupe scolaire Prévert y participeront.

Le budget total de ce séjour s'élève à 13 938 €.

Madame Patricia SOUDAIS-MESSAGER propose au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à ce séjour avec La Ligue de l'Enseignement de Seine-Maritime du Havre, pour un montant de 13 938 €,
- De fixer à 162 € par enfant la participation des parents,
- De solliciter l'aide financière du Département de la Seine-Maritime pour cette classe de découverte.

Madame Patricia SOUDAIS-MESSAGER précise que les enfants de Caudebec-en-Caux partiront avec les enfants de l'école de Manéglise.

Elle ajoute que Caudebec-en-Caux participera à hauteur de 300 € par enfant. Les familles en difficulté seront reçues afin de trouver des solutions (paiement par échelonnement, aide du C.C.A.S, ...), l'objectif étant que tous les enfants partent.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les propositions de Madame Patricia SOUDAIS-MESSAGER et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents à ce sujet.

## **2009-12-18 – N°11 – Aides scolaires – Année Scolaire 2009/2010**

Madame Patricia SOUDAIS-MESSAGER rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre de la création de la Communauté de Communes Caux Vallée de Seine, les compétences « classes de découverte » et « aides coopératives » sont revenues aux communes.

Comme l'an passé, Madame Patricia SOUDAIS-MESSAGER demande au Conseil Municipal :

- D'arrêter l'effectif de chaque école au 1<sup>er</sup> octobre 2009,
- De fixer le montant de la dotation, par élève, comme suit :

**Classes de découverte** : Dotation par élève d'école élémentaire : 81,50 €

	<b>ECOLE ELEMENTAIRE</b>	
	nombre élèves	montant
ECOLE PREVERT	116	9 454.00 €
ECOLE ST JOSEPH	12	978.00 €
	<b>TOTAL :</b>	<b>10 432.00 €</b>

**Aides coopératives** : Dotation par élève de maternelle : 40.00 €  
Dotation par élève d'élémentaire : 31.50 €

	<b>ECOLE MATERNELLE</b>		<b>ECOLE ELEMENTAIRE</b>		<b>TOTAL</b>
	Nombre élèves	Montant	Nombre élèves	Montant	
ECOLE LES TOURTERELLES & PREVERT	69	2 760.00€	116	3 654.00 €	6 414.00 €
ECOLE ST JOSEPH	8	320.00 €	12	378.00 €	698.00 €
			<b>TOTAL :</b>		<b>7 112.00 €</b>

- De l'autoriser à inscrire ces montants au budget primitif 2010.

Le Conseil Municipal accepte ces propositions à l'unanimité.

## **2009-12-18 – N°12 – Salle de la Tour d'Harfleur – Règlement Intérieur**

Monsieur Yves LEROY propose au Conseil Municipal de modifier l'article 1 du règlement intérieur de la Salle de la Tour d'Harfleur comme suit :

### **« Article 1 : Demande d'utilisation**

*Pour les particuliers Caudebecquais ou extérieurs ainsi que les associations extérieures à la Commune, la réservation ne sera effective qu'après remise en Mairie d'une caution de 550 €, établie par chèque postal ou bancaire, à l'ordre du Trésor Public. Cette caution sera conservée en Mairie et rendue à l'utilisateur après réception de l'état des lieux mentionnant que les locaux, leur accès, le matériel sont restitués dans leur intégralité et dans un état de propreté satisfaisant, sans litige évoqué. Les particuliers et associations extérieures devront fournir en plus :*

- Une attestation d'assurance responsabilité civile au nom de l'utilisateur,
- Un justificatif de domicile. »

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de modifier l'article 1 du règlement intérieur de la Salle de la Tour d'Harfleur.

## **2009-12-18 – N°13 – Office de tourisme Caux Vallée de Seine – Autorisation d'exercer des activités liées au tourisme sur la Commune**

La Loi 92-645 du 13 juillet 1992 a redéfini les conditions d'exercice des activités liées aux prestations de tourisme et de voyages. En effet, les professionnels de cette branche d'activités ont souhaité éviter tout désagrément aux consommateurs de produits touristiques.

Les dispositions visent aujourd'hui à attribuer à chaque organisateur de ces activités un statut qui garantisse toute protection aux consommateurs.

A cette fin, 4 niveaux statutaires ont été prévus : licence, autorisation, habilitation ou agrément suivant le type de l'entreprise.

Les organismes locaux de tourisme, tel l'Office de Tourisme du Pays de Caux vallée de Seine doit obtenir du Préfet une autorisation d'exercice, en l'occurrence une « autorisation » au sens des textes précités.

Le Président de l'Office de Tourisme du Pays de Caux vallée de Seine a sollicité la Ville de Caudebec-en-Caux pour permettre à cette structure d'exercer pleinement ses actions touristiques sur le territoire de la Commune, à savoir : excursions, circuits de découverte, hébergements, etc.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accorder à l'Office de Tourisme du Pays de Caux vallée de Seine le droit d'exercer toute action à caractère touristique sur le territoire de la Commune.

La séance est levée à 21 heures.

B. CORITON

Y. LEROY

P. SOUDAIS-MESSAGER

C. CIVES

C. CAPRON

C. BARROIS-VANNONI

R. CHOLET

D. DUTHIL

S. HEMARD

L. HITTLER

L. LEGROS

M. LOPERA

B. MALOT

C. PILLE